Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260331-202603308-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLAC Séance du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. ARS Marcel, Maire.

Etaient présents : M. ARS Marcel ; M. BOUSSO Jean-Yves ; Mme GRIFFON Frédérique ; M. BERTAUX Jean-François ; Mme DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; M. PROVOT Yannick ; Mme LE COINTE Catherine ; M. BOUSQUAU Christian ; Mme STEVANT Christelle ; M. GUMIAUX Fabrice ; M. BOIVIN Michel ; Mme SOULIMAN Sophie ; M. HENKART Wilfryd ; Mme STEVANT Emilie ; M. JAFFRELOT Jérémie (à compter de la délibération n°2026-03.3-03) ; M. GAY Jérôme ;
Mme CARREIRA Sandra ; Mme LE CADRE Emmanuelle ; Mme CLERO Sandrine.

Date de convocation : 25 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice	:	19
Présents	:	19
Absents représentés	:	0
Absents	:	0
Votants	:	19

Absents excusés : /

Absents : /

A été nommée secrétaire de séance : Sandrine CLERO

♦ **2026-03.3-08 SPL Morbihan TERRADATA – nomination d'un représentant**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants,
Vu l'article L.2121-29,
Vu l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la participation de la commune de MOLAC à la SPL Morbihan Terradata,
M. Le Maire, expose les raisons qui conduisent la commune, en référence aux articles L. 5711-1 et L. 5721-8 du CGCT, à participer à cette entreprise publique locale et rappelle son intérêt pour le projet de territoire.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
Désigne M. Jérôme GAY comme son représentant permanent :

- à l'assemblée générale des actionnaires ;
- à l'assemblée spéciale du collège des communes des actionnaires non représentés directement au Conseil d'administration et l'autorise à présider cette assemblée et la représenter au conseil d'administration ;

Autorise le mandataire ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société ; l'autorise également à représenter la collectivité et l'Epl dans ses filiales et GIE ;
Autorise M. Jérôme GAY à assurer la présidence du conseil d'administration au nom de la collectivité dans le cas où le conseil d'administration désigne la commune de MOLAC à cette fonction. En cas de cumul des fonctions de Président et de Directeur général, Autorise M. **Jérôme**

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260331-202603308-DE

GAY à occuper la fonction de Directeur général de la société.
M. Jérôme GAY ne prend pas part au vote, en vertu de l'article L.1524-5 du CGCT
(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENSION : 0)

Pour copie conforme
MOLAC, le 02 avril 2026
Le Maire
Marcel ARS